



L'Agence de Santé Océan Indien (ARS OI) est chargée du contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine à Mayotte. Ses agents du service Santé-Environnement réalisent des prélèvements chaque semaine, qui sont ensuite analysés par des laboratoires de Mayotte, de La Réunion et de la Drôme. Chaque résultat fait l'objet d'un avis sanitaire, adressé aux collectivités, conformément au Code de la Santé Publique.

Qualité bactériologique de l'eau au robinet, par réseau d'alimentation : résultats 2015

© ARS Océan Indien_ Source : données SMAE



Commentaire

Comme l'an dernier, plus de 98% des prélèvements réalisées présentent des résultats conformes : la bonne qualité bactériologique de l'eau distribuée se maintient à Mayotte. Les situations de non conformités restent de courte durée et sans impact sur la santé des consommateurs.

Paramètres	Exigences réglementaires	% d'analyses conformes
Turbidité	Référence de qualité*	99,73
Aluminium	Référence de qualité	99,72
Nitrates et total des pesticides	Limite de qualité**	100
Sous produits de chloration	Limite de qualité	100
Conductivité	Référence de qualité	62.30

* Référence de qualité : valeurs réglementaires fixées pour 20 paramètres qui constituent des témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau. Ces substances n'ont pas d'incidence directe sur la santé, mais peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations de traitement ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

** Limite de qualité : valeurs réglementaires fixées pour les paramètres dont la présence dans l'eau induit des risques immédiats pour la santé du consommateur, ou à plus ou moins long terme.

Définition des paramètres de qualité bactériologiques et physico-chimiques

— Bactéries témoins de contamination fécale

Deux familles de bactéries (E. Coli et entérocoques) sont recherchées dans l'eau du robinet et doivent impérativement être absentes. Leur présence dans l'eau indique un défaut de l'étape de désinfection par le chlore et peut causer des gastro-entérites.

— Turbidité

La turbidité est due à la présence de matières en suspension donnant un aspect trouble ; le dépassement de la norme indique une mauvaise maîtrise du traitement et en particulier de la filtration sur sable.

— Aluminium

L'aluminium est introduit au cours de l'étape de traitement des eaux de surface ; le dépassement de la norme indique une mauvaise maîtrise du traitement et peut perturber le fonctionnement des appareils de dialyse.

— Pesticides et nitrates

Certains de ces éléments, témoins d'une pollution d'origine agricole de l'eau, sont dangereux pour la santé.

— Chlore libre et sous produits issus de la chloration

La chloration permet de prévenir le risque infectieux véhiculé par l'eau. Le chlore peut réagir avec la matière organique de l'eau et former des sous-produits qui donnent un goût désagréable à l'eau et sont à certaines concentrations dangereux pour la santé.

— Conductivité

La conductivité de l'eau distribuée est en-dessous des exigences de qualité en raison de la faible minéralisation naturelle de l'eau à Mayotte. Une faible conductivité de l'eau peut être à l'origine de corrosion de canalisations métalliques et notamment celles qui sont en plomb, qui peuvent présenter des effets néfastes sur la santé. Aucune canalisation en plomb n'est présente à Mayotte.

Quelques conseils pratiques

— De retour au domicile après une longue absence

L'eau a stagné dans les canalisations et peut être momentanément impropre à la consommation : Faites couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

— Pour les réseaux privés après compteur

Utilisez des tuyaux et des équipements agréés pour le transport de l'eau potable. Veillez à enterrer les tuyaux et à les maintenir en pression. A défaut, faites couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

— Stockage de l'eau pour un usage alimentaire

Utilisez des récipients propres, fermés et équipés d'un robinet pour préserver la qualité de l'eau. L'eau conservée en dehors d'un réfrigérateur, doit être renouvelée quotidiennement pour éviter qu'elle ne s'altère, compte tenu de la disparition du chlore.

— Lorsqu'un cyclone est imminent

Pensez à constituer des réserves d'eau (citernes, bassines...) et à stocker de l'eau embouteillée pour la boisson (2 litres par personne et par jour).

Qui est responsable de la production et de la distribution de l'eau à Mayotte ?

A Mayotte, le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Mayotte (SIEAM) est chargé de la gestion de l'eau potable. Il a délégué cette mission à une compagnie privée, la Société Mahoraise des Eaux (SMAE).

